

01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE.

PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE du Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins, tenue le mercredi **10 février 2016**, à 19h15, à la salle du Conseil de la MRC des Etchemins sise au 1137 Route 277, à Lac-Etchemin, et à laquelle sont présents les membres suivants du Conseil à l'ouverture de la séance :

Paul Poulin	(représentant Lac-Etchemin)
Gilles Gaudet	(Sainte-Aurélie)
Martine Boulet	(Saint-Benjamin)
Adélarde Couture	(Saint-Camille)
Réjean Bédard	(Saint-Cyprien)
Denis Beaulieu	(Sainte-Justine)
Claude Roy	(représentant Saint-Louis)
Denis Laflamme	(Saint-Luc)
Émile Lapointe	(Saint-Magloire)
Éric Maheux	(représentant Saint-Prosper)
Hector Provençal	(Sainte-Rose-de-Watford)
Denis Boutin	(Sainte-Sabine)
Jean Paradis	(Saint-Zacharie)

Monsieur Richard Couët (Saint-Prosper) est absent et a motivé son absence.

Formant quorum sous la présidence de Monsieur **Harold Gagnon**, préfet.

Monsieur Luc Leclerc, directeur général et secrétaire-trésorier, agit comme secrétaire de l'assemblée. Madame Marie-Josée Fontaine, technicienne en administration, est aussi présente.

Après avoir constaté le quorum de cette assemblée, le préfet, Monsieur Harold Gagnon, procède à l'ouverture de la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2016-02-01

02 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Le préfet demande si des membres du Conseil souhaitent ajouter des sujets au projet d'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BEAULIEU,

ET RÉSOLU

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit et est adopté tel que présenté ci-après en laissant le varia ouvert :

01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE.

02 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

03 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JANVIER 2016, ET SUIVI.

- 04 - COMPTE RENDU DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 27 JANVIER 2016, ET SUIVI.**
- 05 - RENCONTRE(S).**
- 06 - ANALYSE DE PROJET(S).**
- 07 - INTERVENTION OU DOSSIERS DU DÉE - CIE.**
 - 07.01 - Rapport de Développement économique Etchemins.**
- 08 - DOSSIERS EN AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE.**
 - 08.01 - Modifications du schéma d'aménagement.**
 - 08.01.01 - Adoption du règlement numéro 122-15: modification des limites municipales de Sainte-Aurélie et Saint-Zacharie ainsi que des limites du périmètre urbain de Sainte-Aurélie.**
 - 08.01.02 - Adoption du règlement numéro 123-15: modification des limites du périmètre urbain de Lac-Etchemin.**
 - 08.02 - Émission de certificat de conformité.**
 - 08.02.01 - Municipalité de Saint-Prosper.**
- 09 - AUTRES RAPPORTS DE COMITÉS, RENCONTRES ET COLLOQUES.**
- 10 - DOSSIERS DU PACTE RURAL:**
 - 10.01 - Projets locaux.**
 - 10.02 - Projets régionaux.**
- 11 - AFFAIRES COURANTES:**
 - 11.01 - Intervention du préfet à la suite de diverses rencontres et réunions.**
 - 11.02 - Partenaires pour la réussite éducative en Chaudière-Appalaches (PRÉCA).**
 - 11.03 - MRC Nouvelle-Beauce.**
 - 11.04 - Moisson Beauce.**
 - 11.05 - Projet de résolution pour l'Équilibre budgétaire de la voirie locale dans nos municipalités.**
 - 11.06 - COOP St-Louis.**
 - 11.07 - Chambre de commerce Sainte-Justine.**
 - 11.08 - Maison de jeunes l'Olivier des Etchemins.**
 - 11.09 - Secondaire en spectacle.**
 - 11.10 - Parlons Internet à large bande.**
 - 11.11 - Défi OSEntreprendre.**
 - 11.12 - Contrat de travail de Monsieur Renal Roy, Évaluateur agréé.**
 - 11.13 - Choix de la firme retenue pour la réalisation du Plan de relance 2016 de la MRC des Etchemins.**
 - 11.14 - Défi « Paradis sous zéro ».**
 - 11.15 - MRC de Kamouraska.**
 - 11.16 - Municipalité de Sainte-Aurélie.**
 - 11.17 - Municipalité de Saint-Benjamin.**
 - 11.18 - Municipalité de Saint-Zacharie.**
 - 11.19 - Municipalité de Sainte-Aurélie.**
 - 11.20 - Sauvegarde des données informatiques de la MRC des Etchemins.**
 - 11.21 - Municipalité de Saint-Benjamin.**
 - 11.22 - Relais d'information touristique.**
 - 11.23 - Municipalité de Saint-Cyprien.**
 - 11.24 - Parents d'Ange.**
 - 11.25 - Ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MESI).**
 - 11.26 - Emploi-Québec.**
- 12 - ADMINISTRATION:**
 - 12.01 - Liste des comptes à payer.**
 - 12.02 - État des encaissements et déboursés.**
- 13 - CORRESPONDANCE ET COMMUNICATIONS:**
 - 13.01 - Gouvernement du Québec.**

- 13.02 - Article d'ICI Radio-Canada.
 - 13.03 - Municipalité de Saint-Cyprien.
 - 13.04 - PMT/Roy Assurances et services financiers inc.
 - 13.05 - La Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ).
 - 13.06 - Société d'habitation du Québec (SHQ).
 - 13.07 - Forum sur l'avenir du patrimoine religieux dans Bellechasse.
 - 13.08 - Municipalité de Saint-Magloire.
 - 13.09 - Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford.
- 14 - VARIA.
- 15 - PÉRIODE DE QUESTIONS.
- 16 - CLÔTURE DE LA SÉANCE.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2016-02-02

03 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JANVIER 2016, ET SUIVI.

CONSIDÉRANT QU'il y a dispense de faire lecture des procès-verbaux en vertu du règlement #025-89;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie du procès-verbal et que les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS LAFLAMME,
ET RÉSOLU

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2016 soit et est adopté et signé tel que rédigé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

04 - COMPTE RENDU DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 27 JANVIER 2016, ET SUIVI.

Compte rendu déjà transmis avec l'avis de convocation.

05 - RENCONTRE(S).

- Présentation du rapport d'activité et des mandats de la Société d'aide au développement de la collectivité (SADC) Bellechasse-Etchemins par Madame Marie-Claire Larose, directrice générale.

06 - ANALYSE DE PROJET(S).

Aucun projet n'est présenté.

07 - INTERVENTION OU DOSSIERS DU DÉE - CIE.

Il n'est discuté d'aucun dossier.

2016-02-03

07.01 - Rapport de Développement économique Etchemins.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE HECTOR
PROVENÇAL,

ET RÉSOLU

QUE le rapport de Développement économique des Etchemins pour la
période du 1er juin au 2015 au 31 décembre 2015 soit et est adopté tel
que présenté.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

**08 - DOSSIERS EN AMÉNAGEMENT ET
DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE.**

08.01 - Modifications du schéma d'aménagement.

2016-02-04

**08.01.01 Adoption du règlement numéro 122-15: modification des
limites municipales de Sainte-Aurélie et Saint-Zacharie
ainsi que des limites du périmètre urbain de Sainte-Aurélie.**

CONSIDÉRANT QUE le schéma d'aménagement et de développement
(SAD) de la MRC des Etchemins est en vigueur depuis le 22 mars 2006;

CONSIDÉRANT QUE l'article 47 et suivants de la Loi sur
l'aménagement et l'urbanisme permettent à la MRC de modifier son SAD;

CONSIDÉRANT le décret du gouvernement du Québec par lequel une
partie du territoire de la Municipalité de Saint-Zacharie a été annexée au
territoire de la Municipalité de Sainte-Aurélie;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Aurélie souhaite
également des modifications aux limites de son périmètre d'urbanisation;

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement (122-15) a fait l'objet d'un
avis préalable de la part du ministère des Affaires municipales et de
l'Occupation du territoire (MAMOT) le 29 janvier 2016, lequel avis s'est
avéré favorable;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RÉJEAN BÉDARD,

ET RÉSOLU

QUE soit adopté le règlement suivant ainsi que le document justificatif
(annexe 1) et le document sur la nature des modifications à apporter aux
règlements d'urbanisme de la municipalité (annexe 2) advenant les
modifications au schéma:

**Règlement no 122-15 modifiant le règlement no 78-05 relatif au
schéma d'aménagement et de développement.**

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2016-02-05

08.01.02 Adoption du règlement numéro 123-15: modification des limites du périmètre urbain de Lac-Etchemin.

CONSIDÉRANT QUE le schéma d'aménagement et de développement (SAD) de la MRC des Etchemins est en vigueur depuis le 22 mars 2006;

CONSIDÉRANT QUE l'article 47 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permettent à la MRC de modifier son SAD;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lac-Etchemin souhaite des modifications aux limites de son périmètre d'urbanisation dans le cadre d'un nouveau projet immobilier;

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement (123-15) a fait l'objet d'un avis préalable de la part du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) le 29 janvier 2016, lequel avis s'est avéré favorable;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARTINE BOULET,

ET RÉSOLU

QUE soit adopté le règlement suivant ainsi que le document justificatif (annexe 1) et le document sur la nature des modifications à apporter aux règlements d'urbanisme de la municipalité (annexe 2) advenant les modifications au schéma:

Règlement no 123-15 modifiant le règlement no 78-05 relatif au schéma d'aménagement et de développement.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

08.02 - Émission de certificat de conformité.

2016-02-06

08.02.01 Municipalité de Saint-Prosper.

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Municipalité de Saint-Prosper a adopté le 1er février 2016, les règlements nos 10-2015, 11-2015 et 12-2015;

CONSIDÉRANT QUE ces règlements ont pour objet de modifier le plan d'urbanisme (règlement no 15-2007), le règlement sur les permis et certificats (règlement no 16-2007) et le règlement de zonage (règlement no 17-2007) afin de créer une nouvelle zone de conservation à l'intérieur du périmètre d'urbanisation;

CONSIDÉRANT QUE ces règlements ont été transmis au Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins, et ce, conformément aux dispositions de la *Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme*;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARTINE BOULET,

ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins estime que les règlements nos 10-2015, 11-2015 et 12-2015 tels qu'adoptés par le Conseil de la Municipalité de Saint-Prosper sont conformes aux objectifs du schéma d'aménagement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire de la MRC des Etchemins;

QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins autorise son directeur général ou directeur général adjoint, à délivrer conformément à la loi, le certificat de conformité;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

09 - AUTRES RAPPORTS DE COMITÉS, RENCONTRES ET COLLOQUES.

Monsieur Denis Laflamme, maire de la Municipalité de Saint-Luc-de-Bellechasse, entretient les membres du Conseil au sujet de la Soirée des nouveaux arrivants de la MRC des Etchemins qui a été organisée par le Carrefour Jeunesse-Emploi Les Etchemins le 29 janvier dernier au Resto-Bar La Grille de Saint-Prosper.

Monsieur Hector Provençal, maire de la Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford, souligne qu'un brunch familial aura lieu le 6 mars prochain dès 10h00 au Manoir Lac-Etchemin pour les nouveaux arrivants de la MRC des Etchemins. Cet événement est également organisé par le Carrefour Jeunesse-Emploi Les Etchemins.

10 - DOSSIERS DU PACTE RURAL:

10.01 - Projets locaux.

10.02 - Projets régionaux.

11 - AFFAIRES COURANTES:

11.01 - Intervention du préfet à la suite de diverses rencontres et réunions.

Monsieur le préfet fait part des principales rencontres et activités auxquelles il a participé depuis la dernière séance.

Celui-ci fait un suivi concernant le dossier d'Office municipal d'habitation (OMH) et propose une rencontre avec les directeurs généraux et les directrices générales des municipalités concernées de la MRC des Etchemins pour faire le point sur l'état de la situation.

2016-02-07

11.02 - Partenaires pour la réussite éducative en Chaudière-Appalaches (PRÉCA).

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BEAULIEU,

ET RÉSOLU

De procéder à la signature de l'entente sectorielle sur la persévérance scolaire et les carrières scientifiques et technologiques en Chaudière-

Appalaches 2016-2017 qui se terminera le 30 juin 2017;

QUE ladite entente n'implique aucune forme d'aide financière pendant et au-delà de la durée de l'entente actuelle;

QUE le directeur général de la MRC des Etchemins, Monsieur Luc Leclerc, soit et est autorisé à signer tous les documents afférents à ladite entente pour et au nom de la MRC des Etchemins.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2016-02-08 11.03 - MRC Nouvelle-Beauce.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BOUTIN,
ET RÉSOLU

QUE la MRC des Etchemins appuie la résolution numéro 13052-12-2015 de la MRC Nouvelle-Beauce concernant le projet de Loi sur la transparence en matière de lobbyisme;

QUE la MRC des Etchemins achemine une copie de la présente résolution au ministre responsable de l'Accès à l'information et de la Réforme des institutions démocratiques, Madame Rita de Santis, à la ministre responsable de la région de la Chaudière-Appalaches, Madame Dominique Vien et à la Fédération québécoise des municipalités (FQM).

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2016-02-09 11.04 - Moisson Beauce.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR ÉRIC MAHEUX,
REPRÉSENTANT DE SAINT-PROSPER,

ET RÉSOLU

D'accepter la demande formulée par Moisson Beauce en lien avec le programme de récupération de viande en supermarchés pour la somme de dix mille dollars (10 000 \$);

QUE ladite somme soit puisée à même le fonds de la mesure de renforcement de la Municipalité régionale de comté des Etchemins.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2016-02-10 11.05 - Projet de résolution pour l'Équilibre budgétaire de la voirie locale dans nos municipalités.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE ÉMILE LAPOINTE,
ET RÉSOLU

QUE la MRC des Etchemins appuie la résolution provenant des

municipalités de Saint-Luc, Sainte-Justine, Sainte-Sabine et Saint-Magloire;

QUE les membres du Conseil de la MRC des Etchemins désirent remplacer les mots « équilibre budgétaire » par « indexation budgétaire ».

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2016-02-11

11.06 - COOP St-Louis.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS LAFLAMME,
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité régionale de comté des Etchemins procède à l'achat de deux (2) billets au coût de vingt dollars (20 \$) chacun pour l'activité bénéfique qui prendra la forme d'un souper spaghetti et qui se tiendra le 12 mars prochain dès 17h00 à la grande salle de l'Édifice municipal à Saint-Louis;

QUE les deux (2) billets soient remis à Monsieur le préfet Harold Gagnon et sa conjointe.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2016-02-12

11.07 - Chambre de commerce Sainte-Justine.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE HECTOR
PROVENÇAL,

ET RÉSOLU

QUE la Municipalité régionale de comté des Etchemins adhère à la Chambre de commerce de Sainte-Justine pour l'année 2016 au montant de deux cents dollars (200 \$).

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

11.08 - Maison de jeunes l'Olivier des Etchemins.

La demande d'aide financière pour le projet « Juntos en la simplicidad 2017 » de la Maison de jeunes l'Olivier des Etchemins a été acheminée aux municipalités de la MRC des Etchemins et ladite demande sera traitée de façon individuelle par les municipalités concernées.

2016-02-13

11.09 - Secondaire en spectacle.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE JEAN PARADIS,
ET RÉSOLU

QUE la MRC des Etchemins autorise le versement d'une somme de quatre cents dollars (400 \$) pour le concours Secondaire en spectacle qui aura lieu le 15 avril 2016 à la Polyvalente des Abénaquis à Saint-Prosper.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

11.10 - Parlons Internet à large bande.

Lien internet vers un sondage du gouvernement du Canada sur l'accès à Internet afin d'inviter la population à y répondre.
<http://www.crtc.gc.ca/fra/internet/internet.htm>

2016-02-14

11.11 - Défi OSEntreprendre.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RÉJEAN BÉDARD,
ET RÉSOLU

De ne pas donner suite à la demande de partenariat financier au Défi OSEntreprendre dû au fait que la demande a déjà été envoyée aux municipalités sur le territoire de la MRC des Etchemins.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2016-02-15

11.12 - Contrat de travail de Monsieur Renal Roy, Évaluateur agréé.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR ÉRIC MAHEUX,
REPRÉSENTANT DE SAINT-PROSPER,

ET RÉSOLU

De procéder à la signature de l'entente de Monsieur Rénal Roy d'une durée d'un (1) an débutant le 1er janvier 2016 et se terminant le 31 décembre 2016 pour la somme de vingt-trois mille neuf cent soixante-dix dollars et seize cents (23 970,16 \$) à titre d'honoraires professionnels;

QUE le directeur général de la MRC des Etchemins, Monsieur Luc Leclerc, soit et est autorisé à signer tous les documents afférents à ladite entente pour et au nom de la MRC des Etchemins.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2016-02-16

11.13 - Choix de la firme retenue pour la réalisation du Plan de relance 2016 de la MRC des Etchemins.

CONSIDÉRANT QU'il y a discussion sur le choix de la firme à retenir pour la réalisation du Plan de relance 2016 de la MRC des Etchemins, le vote est demandé;

12 votes pour la proposition de la firme Zins Beuchesne et associés représentant 94,51 % de la population

1 vote contre la proposition de la firme Zins Beuchesne et associés représentant 5,49 % de la population

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Aurélie a voté contre les deux (2) propositions reçues provenant des firmes Zins Beuchesne et associés et Desjardins Marketing pour des considérations financières trop

élevées ainsi que pour les raisons déjà évoquées dans la résolution numéro 28-02-2016 provenant de la Municipalité de Sainte-Aurélie;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE HECTOR
PROVENÇAL,

ET RÉSOLU

QUE la firme Zins Beauchesne et associés soit et est retenue pour la réalisation dudit mandat pour la somme de cinquante-neuf mille neuf cent dix dollars (59 910 \$);

QUE le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MESI) a confirmé sa participation pour un montant équivalent à 50 % de la somme ci-devant mentionnée;

QU'Emploi-Québec confirmera dans les jours à venir sa participation financière;

QUE le résiduel des sommes à payer soit puisé à même le Fonds de développement des territoires (FDT) (surplus de l'ex-CLD des Etchemins);

QUE le directeur général de la MRC des Etchemins, Monsieur Luc Leclerc, soit et est autorisé à signer tous les documents afférents à ladite entente pour et au nom de la MRC des Etchemins.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

2016-02-17

11.14 - Défi « Paradis sous zéro ».

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR ÉRIC MAHEUX,
REPRÉSENTANT DE SAINT-PROSPER,

ET RÉSOLU

De ne pas donner suite à la demande de partenariat financier au défi « Paradis sous zéro » dû au fait que la demande a déjà été envoyée aux municipalités sur le territoire de la MRC des Etchemins.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2016-02-18

11.15 - MRC de Kamouraska (résolution numéro 442-CM2015).

CONSIDÉRANT QUE les problèmes de communication par téléphone cellulaire dans la MRC de L'Islet sont persistants et qu'aucune amélioration n'a été effectuée durant les dernières années par les différentes compagnies de communication;

CONSIDÉRANT QUE les services de communication par téléphone cellulaire sont considérés, aujourd'hui, comme étant essentiels tant au point de vue personnel que professionnel;

CONSIDÉRANT QUE les différentes compagnies de communication vendent des téléphones cellulaires et des abonnements à des usagers sans en garantir le service;

CONSIDÉRANT QUE la disponibilité de services de communication est un facteur de localisation géographique important;

CONSIDÉRANT QUE dans la MRC de L'Islet, on retrouve un certain nombre de travailleurs forestiers et que, pour assurer leur sécurité en cas d'urgence, la disponibilité de services par téléphone cellulaire est importante;

CONSIDÉRANT QUE le service 9-1-1 ne fonctionne pas ou avec difficulté sur certaines portions du territoire rendant ces zones plus vulnérables en cas de situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE sur d'importantes portions du territoire de la MRC des Etchemins, nos communautés connaissent une situation analogue à celle vécue sur le territoire de la MRC de l'Islet et qu'il est pressant de corriger cette situation;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARTINE BOULET,

ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins appuie la MRC de L'Islet dans ses démarches et s'inscrit lui-même dans ces démarches auprès du CRTC, afin d'obliger les différentes compagnies en télécommunications à assurer un service adéquat en communication cellulaire sur nos territoires respectifs, pour l'ensemble de nos populations;

QUE copie conforme de cette résolution soit transmise aux MRC adjacentes, qu'elle soit aussi transmise au député fédéral, Monsieur Maxime Bernier, au député de Bellechasse - Les Etchemins - Lévis, Monsieur Steven Blaney et à la ministre responsable de la région de la Chaudière-Appalaches, Madame Dominique Vien.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

11.16 - Municipalité de Sainte-Aurélie.

Résolution provenant de la Municipalité de Sainte-Aurélie concernant une demande adressée à la MRC des Etchemins afin d'organiser une formation en vertu du règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées (ROMAEU) pour la mise à niveau des opérateurs de l'ensemble des municipalités de notre MRC.

11.17 - Municipalité de Saint-Benjamin.

Résolution provenant de la Municipalité de Saint-Benjamin concernant la formation en assainissement des eaux usées menant à la certification du ROMAEU.

11.18 - Municipalité de Saint-Zacharie.

Résolution provenant de la Municipalité de Saint-Zacharie concernant la formation en assainissement des eaux usées menant à la certification du ROMAEU.

11.19 - Municipalité de Sainte-Aurélie.

Résolution provenant de la Municipalité de Sainte-Aurélie concernant la réalisation d'une étude sur le développement économique dans la Municipalité régionale de comté des Etchemins.

2016-02-19

11.20 - Sauvegarde des données informatiques de la MRC des Etchemins.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE ADÉLARD COUTURE,

ET RÉSOLU

De procéder à l'achat de l'équipement nécessaire pour la sauvegarde de notre système informatique pour la somme de quatre mille cinq cent cinquante-huit dollars et cinquante cents (4 558,50 \$) plus les taxes applicables et l'installation auprès de l'entreprise Solutions GA de Saint-Georges de Beauce.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

11.21 - Municipalité de Saint-Benjamin.

Résolution portant sur l'équilibre budgétaire à la voirie locale municipale.

2016-02-20

11.22 - Relais d'information touristique.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BOUTIN,

ET RÉSOLU

QUE suite à l'abolition du CLD des Etchemins, la MRC des Etchemins devienne le principal interlocuteur auprès de Tourisme Québec pour les relais d'information touristique situés sur son territoire et que Monsieur Mathieu Baillargeon, conseiller en développement rural, soit mandaté pour représenter la MRC des Etchemins auprès de Tourisme Québec.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2016-02-21

11.23 - Municipalité de Saint-Cyprien.

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARTINE BOULET,

ET RÉSOLU

QUE la Municipalité régionale de comté des Etchemins appuie la résolution provenant de la Municipalité de Saint-Cyprien, laquelle municipalité s'oppose à la création d'un registre d'armes à feu par le gouvernement du Québec;

QUE ladite résolution soit acheminée à la députée de Bellechasse, Madame Dominique Vien ainsi qu'à toutes les municipalités du territoire de la MRC des Etchemins.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

2016-02-22

11.24 - Parents d'Anges.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RÉJEAN BÉDARD,

ET RÉSOLU

De ne pas donner suite à la demande de financement de l'organisme à but non lucratif, Parents d'Anges, dû au fait que la demande a déjà été envoyée aux municipalités sur le territoire de la MRC des Etchemins.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2016-02-23

11.25 - Ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MESI).

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR ÉRIC MAHEUX,
REPRÉSENTANT DE SAINT-PROSPER,

ET RÉSOLU

QUE Messieurs Luc Leclerc, directeur général et Martin Roy, directeur général adjoint de la MRC des Etchemins soient les personnes responsables et substituts afin d'établir la ligne de communication en cas d'une catastrophe ou d'un sinistre majeur sur les entreprises et les travailleurs autonomes;

QUE le directeur général de la MRC des Etchemins, Monsieur Luc Leclerc, soit et est autorisé à signer le formulaire requis à l'entente de collaboration pour et au nom de la MRC des Etchemins.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2016-02-24

11.26 - Emploi-Québec.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE GILLES GAUDET,

ET RÉSOLU

De procéder au renouvellement de l'offre de service pour la mesure « soutien au travail autonome » entente 2016-2017;

QUE le directeur général adjoint de la MRC des Etchemins, Monsieur Martin Roy, soit et est autorisé à signer ladite entente en collaboration avec Emploi-Québec pour et au nom de la MRC des Etchemins.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

12 - ADMINISTRATION:

2016-02-25

12.01 - Liste des comptes à payer.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BEAULIEU,
ET RÉSOLU

QUE les comptes dont copie a été remise aux membres du Conseil et totalisant cent soixante-dix-neuf mille deux cent vingt-huit dollars et trente-une cents (179 228,31 \$) incluant la rémunération du personnel, soient adoptés; le tout tel que joint en annexe au procès-verbal de cette assemblée et versé au registre des délibérations des séances de ce Conseil, avec le certificat de disponibilité de crédits.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

12.02 - État des encaissements et déboursés.

État transmis avec l'avis de convocation.

13 - CORRESPONDANCE ET COMMUNICATIONS:

13.01 - Gouvernement du Québec.

- a) Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT): Accusé réception de notre lettre concernant l'adoption du règlement no 120-14 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de notre municipalité régionale de comté.
- b) Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT): Accusé réception de notre lettre concernant l'adoption des projets de règlement nos 122-15 et 123-15 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de notre municipalité régionale de comté.
- c) Ministère de la Sécurité publique: Réception d'un chèque au montant de six mille cinq cents dollars (6 500 \$) pour le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel, volet 1.
- d) Ministère de la Sécurité publique: Réception d'un chèque au montant de cinq mille trois cent quatre-vingt-douze dollars (5 392 \$) pour le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel, volet 2.
- e) Ministère de la Sécurité publique: Réception d'un chèque au montant de quinze mille neuf cent soixante-neuf dollars (15 969 \$) pour le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel, volet 3.

f) Ministère de la Sécurité publique: Réception d'un chèque au montant de cinq mille cinq cent quatre-vingt-un dollars et quarante-deux cents (5 581,42 \$) visant à soutenir l'investissement des organisations municipales comprises sur le territoire de notre autorité régionale pour des activités de formation autres que Pompier I et Pompier II.

g) Ministère de la Sécurité publique: Afin de nous conformer à la Loi sur la sécurité incendie (LSI), il nous est demandé de faire parvenir une résolution requérant au ministre de la Sécurité publique une nouvelle attestation de conformité du schéma de couverture de risques révisé et faisant clairement état des motifs de cette nouvelle demande, notamment des raisons ayant empêché sa mise en vigueur à l'automne dernier.

h) Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT): Lettre nous avisant que les projets de règlement numéro 122-15 et 123-15 respectent les orientations gouvernementales.

i) Ministère des Transports du Québec (MTQ): Réception d'un chèque pour la subvention finale du Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) au montant de cent trois mille neuf cent soixante-quatorze dollars (103,974 \$).

13.02 - Article d'ICI Radio-Canada.

Article provenant d'ICI Radio-Canada concernant le fait que la moitié des agents ruraux ne sont plus en fonction.

13.03 - Municipalité de Saint-Cyprien.

a) Résolution concernant le schéma d'aménagement.

b) Résolution concernant les heures réservées à la MRC pour l'inspecteur municipal.

13.04 - PMT/Roy Assurances et services financiers inc.

Confirmation de l'assureur PMT/Roy Assurances et services financiers inc. pour la couverture de l'événement Jeux intervillages des Etchemins.

13.05 - La Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ).

Lettre provenant de la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) nous annonçant que notre part pour la ristourne s'élève à mille vingt-trois dollars (1 023 \$).

13.06 - Société d'habitation du Québec (SHQ).

Transmission du document original signé de la modification à l'entente concernant la gestion des programmes d'amélioration de l'habitat visant l'intégration du programme RénoRégion (PRR).

13.07 - Forum sur l'avenir du patrimoine religieux dans Bellechasse.

Les maires peuvent assister en avant-midi seulement au forum sur le patrimoine religieux qui se tiendra le 18 mars prochain à Beaumont dès 8 h 30.

13.08 - Municipalité de Saint-Magloire.

Résolution provenant de la Municipalité de Saint-Magloire concernant la nomination d'un maire suppléant.

13.09 - Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford.

Équilibre budgétaire de la voirie locale.

14 - VARIA.

15 - PÉRIODE DE QUESTIONS.

Aucune question n'est soumise.

2016-02-26

16 - CLÔTURE DE LA SÉANCE.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BOUTIN,

ET RÉSOLU

QUE la présente séance soit levée à 20h30.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

PRÉFET

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER